

Date de convocation  
11 mars 2025

**SEANCE ORDINAIRE  
DU 19 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-mars à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Guy Hazard, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs et Mesdames G Hazard, S Dufosse, D Pierru, B. Penelle, M. Boutillier, A. Calippe, S. Sablon, M. Laloux, S Moitrelle, L Duhamel, J Mellier, JB Mabilille.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme S. Candas et Mr G Sabras

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr L Duhamel

**I – COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2024**

Après lecture et en l'absence d'observation, *le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**II -APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT**

En préambule, Mr le Maire précise que les dotations de l'état sont moindres notamment au niveau de la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui est réduite de 5 % ainsi que la dotation pour la biodiversité qui est réduite de 50 %. Ce qui donne une perte globale de 7250 euros pour la Commune d'Huchenneville par rapport à l'an dernier. En parallèle, les prix continuent d'augmenter ce qui rend encore plus difficile l'équilibre du budget.

*1 Compte de gestion 2024*

Le Compte administratif de la Commune correspond au compte de gestion du percepteur. ***Le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2024 comme présenté. Une délibération sera prise.***

*2 Compte administratif (CA) 2024*

C'est le contrôle par le conseil de la réalisation du budget. Lecture donnée par Mr le Maire des comptes à l'assemblée. Un excédent global cumulé de 256 194,87 euros en fonctionnement dégagé et 63 663,95 euros en investissement dégagé. Mr Hazard sort de la salle. Mr Laloux fait procéder au vote du compte administratif. ***Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise.***

**III VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Mr le Maire présente le projet du budget primitif suivant en précisant que suite aux différents conseils à la fois de Mme Pierru Danièle et du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Vimeu, il valait mieux équilibrer le budget de fonctionnement même si ce cela n'était pas obligatoire.

Il précise également qu'il n'est pas prévu d'augmentation d'impôt de la part de la Commune pour cette année.

## Budget Fonctionnement

Art	Objet	Montant	Art	Objet	Montant
11	Charges à caractère général	179 867.87	002	Excédent antérieur reporté fonc	256 194.87
12	Charges de Personnel	201 150.00	13	Atténuation des charges	6 000.00
65	Autres charges gestion courante	224 103.00	70	Produit des services	14 200.00
66	Charges financières	1 000.00	73	Impôts et taxes	18 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	731	Fiscalité directe	192 600.00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	190 00.00	74	Dotations et participations	175 000.00
014	Atténuations de Produits	53 374.00	75	Autres produits et charges	22 500.00
O22	Dépenses imprévues	2 000.00			
O23	Vir.à la section d'invest.	3 000.00			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>684 494.87</b>		<b>Total RECETTES</b>	<b>684 494.87</b>

## Budget Investissement

Art	Objet	Montant	Art	Objet	Montant
16	Remboursement Capital emprunts	14 000,00	R001	Excédent antérieur reporté	63663.95
204	Subvention équipement versées	3 000.00	10	Dotations fds divers réserves	31 000.00
20	Subventions versées immo corporelles	8 500.00	13	Subventions d'investissements	244 616.00
21		335 779.95	O40	Opération d'ordre entre section	19 000,00
			21	Virement section fonctionnement	3 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>361 279.95</b>		<b>Total RECETTES</b>	<b>361 279.95</b>

*Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité le budget primitif. Une délibération sera prise.*

## IV – AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE ET POINT SUR LES DONATIONS

Mr le Maire signale que les travaux de couverture du clocher avec en surplomb la croix sont terminés ainsi que la pose du paratonnerre et du coq récupéré. Les travaux de maçonnerie se poursuivent avec le changement de plus de 200 pierres. Les pierres sont stabilisées avec du coulis de chaux. Tous les joints sont refaits en bâtard de chaux pour ne pas choquer et permettre à l'ensemble de s'harmoniser parfaitement. Il reste pour le couvreur à poser deux plaques en zinc travaillées sur les deux oculus du clocher, une croix en zinc sur une des extrémités du toit de l'église, une passerelle de sécurité dans le grenier de la nef et pour le menuisier, la réfection du soubassement et de l'escalier en bois. Pour le maçon, la consolidation de l'intérieur du clocher par la pose d'une poutre en béton, le remplissage des fissures avec changement des pierres ou briques abîmées au niveau de la chapelle et une révision de certains contreforts. Tous ces travaux, non prévus au départ, ont nécessité du financement supplémentaire évalué à 24000 euros. Un appel aux dons par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine a permis de récolter à ce jour 17 815 euros provenant essentiellement des entreprises du secteur, des particuliers et de la fondation. Il manque donc environ 2000 euros pour atteindre l'objectif. puisque la Commune doit s'acquitter obligatoirement des 20% de ce marché. Mr le Maire rappelle que pour les particuliers, 75% des sommes versées sont déductibles des impôts et appelle donc à un nouveau sursaut de solidarité. Il précise qu'à l'occasion de l'inauguration de la fin des travaux, une plaque mettant à l'honneur les différents donateurs sera dévoilée. Par ailleurs, une carte de remerciement leur sera envoyée. Courant juin, c'est avec plaisir que l'ensemble de la population sera invité à partager le verre de l'amitié à la salle des fêtes en présence des représentants de la Préfecture, de la Région, du Département, de la Fondation du patrimoine, du Président de la communauté de Communes du Vimeu et d'un Ecclésiastique mais aussi des entreprises ayant participées à cette restauration comme **Bertin, Mamias, Charpentier PM**, le CAUE et l'architecte et maître d'œuvre **Mr Brassart**.

*Pour info*

## **V PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Mr le Maire déclare avoir reçu un courrier en recommandé de Mr et Mme Fichaux demeurant 5 bis route de Rouen à Villers sur Mareuil nous demandant la possibilité d'acquérir notre terrain communal parcelle A 497 d'une contenance de 5 ares 63 centiares. Ce terrain contient un bâtiment en dur qui est maintenant dégradé et un ancien wagon. Des ronces poussent et progressent sur le terrain attenant d'où la question de savoir s'il ne serait pas opportun de s'en débarrasser. Mais avons-nous le droit de vendre ce terrain qui a été préempté en 2011 par l'ancien conseil dans le but de construire un bassin de récupération des eaux pluviales ? Ne pourrions-nous pas le proposer en échange d'un autre terrain qui pourrait nous servir pour un futur aménagement hydraulique, par exemple sur Villers sur Mareuil ? *L'ensemble du Conseil Municipal attend les réponses à ces questions avant de se prononcer sur une éventuelle vente à Mr et Mme Fichaux.*

## **VI PROPOSITION D'AUGMENTATION DU PRIX DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES AUX HABITANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE.**

Mr le Maire précise que la salle des fêtes est régulièrement louée et que le prix pourrait être augmenté notamment pour les extérieurs d'une trentaine d'euros. Ce qui ferait 280 euros au lieu de 250 euros. Pour les résidents d'Huchenneville, le prix resterait inchangé à 200 euros. Après en avoir discuté et malgré les arguments prouvant que ce prix est largement inférieur au prix de location des salles du secteur et qu'il faudra dans un avenir proche s'acquitter d'une taxe supplémentaire pour les ordures ménagères, *le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reporter cette décision à une date ultérieure lorsqu'un diagnostic aura été réalisé afin de permettre une meilleure isolation et de trouver un mode de chauffage plus performant et plus économique.*

## **VII AUGMENTATION DE LA PUISSANCE DU RELAIS SFR PLACE AU DESSUS DU CHATEAU D'EAU DES CROISSETTES AFIN DE PASSER EN 5G**

Mr le Maire explique que dans le cadre d'un accord de mutualisation entre Bouygues Télécom et SFR qui préconise l'évolution des équipements existants sur les communes, il est prévu d'augmenter les capacités des antennes relais. Ici, concrètement, sur l'antenne du château d'eau des croisettes, il s'agit de rajouter deux modules sans changer sa physionomie. L'impact sur les habitations voisines de Béhen est nul. Le maire de Béhen a été avisé. *Pour info*

## **VIII. MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE SPECIALE ORDURES MENAGERES POUR LES INDUSTRIELS, LES ARTISANS, COMMERCANTS ET COLLECTIVITES.**

Mr le Maire déclare que la Communauté de Communes envisage de taxer les professionnels au niveau des ordures ménagères puisque jusqu'à présent c'était l'ensemble des particuliers qui payait la facture. Par soucis d'équité, les artisans, les commerçants, les industriels et les collectivités verseront une cote part en fonction du volume des ordures ménagères déposées. Le but étant de forcer de plus en plus de monde à faire du tri afin de faciliter le recyclage. Nous serions redevables de 1400 euros par an pour un container de 770 litres ramassé toutes les semaines au niveau de la salle polyvalente. Mais comme ces déchets concernent à la fois la cantine, l'école et la salle polyvalente, il serait souhaitable de facturer 700 euros au SIVOS. *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote et accepte à l'unanimité cette proposition.*

## **IX MISE AU POINT SUR LA PARTICIPATION DES ELUS AU CONSEIL D'ECOLE**

Mr le Maire précise que c'est la Directrice de l'école qui décide des jours et des personnes à inviter au conseil d'école. Généralement l'ordre du jour porte sur le travail pédagogique des enseignants, les sorties scolaires, le programme et les projets de l'année. Les questions d'ordre matériel sont abordées avec le président du Sivos. Sont conviés à cette réunion les enseignants, les représentants de parents d'élèves, le président du Sivos et les maires des trois communes du RPC. Lorsque le maire ne peut y assister, il demande à un de ses adjoints de le remplacer. D'après lui, les parents d'élèves peuvent se renseigner auprès de leurs représentants lorsqu'une question se pose. Maintenant c'est peut-être au président du Sivos de se faire accompagner lors de ce conseil d'école si toutefois cela convient à la Directrice de l'école. Si l'information ne passe entre le Sivos, les parents d'élèves, l'école et les mairies concernées, c'est peut-être parce que les comptes rendus des différentes structures ne sont pas rendus publics mais apparemment cela devrait d'arranger. *Pour info*

## **X PREPARATION DES FUTURES MANIFESTATIONS : Chasse aux œufs et fête communale 2025 (repas dansant, olympiades, fête foraine etc)**

**Concernant la chasse aux œufs** Mr le Maire précise que cette année les poules ont changé de nids et que la chasse aux œufs se déroulera dans le parc du château d'Huchenneville. Il rappelle que **cette manifestation intéresse uniquement les enfants de la commune**. Cette année, c'est Mr Penelle, deuxième adjoint, qui supervisera l'opération.

**Concernant la fête communale** Mr le Maire et Mr Penelle, deuxième adjoint, proposent d'organiser comme l'année dernière un repas dansant façon auberge espagnole sous le préau du stade de football et le lendemain l'activité Olympiades à partir de 10 heures 30 jusque 15 heures 30 maxi avec dans la foulée la proclamation des résultats et la distribution des récompenses pour libérer les gens au maximum vers 17 heures. Un défilé de vélos fleuris pourrait également avoir lieu durant la manifestation à destination des enfants de 11 ans et moins. Les différents ateliers avec la piscine (course de garçon de café, bataille de frites), parcours du combattant, tir à la corde, tir au but, réponse pour un champion, circuit vélo, course aux sacs, lancer de boules de pétanques, tirage des pneus. La prochaine réunion d'information et de préparation des Olympiades se déroulera le mercredi 26 mars 2025 à 18 heures salle de la mairie.

Mr le Maire propose que le repas de midi le dimanche des Olympiades soit concocté par la société de chasse et la buvette tenue par la régie communale. Plusieurs conseillers contestant cette proposition, il est procédé à un vote. ***Le Conseil Municipal vote 4 Contre, 7 pour et 1 abstention donc la proposition est acceptée à la majorité Une délibération sera prise.***

### **Tarif des boissons pour les fêtes**

Ces derniers restent inchangés. Seul, un tarif supplémentaire pour la vente de vin au pichet est ajouté soit 10 euros le pichet.

***Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité. Une délibération sera prise.***

## **XI ACQUISITION DE LA LICENCE IV DU CAFE DE PARIS**

Mr le Maire annonce que la liquidation du Café de Paris est actée, que la licence a été achetée par la Commune lors de la vente aux enchères au prix de 3000 euros. Il est possible de garder cette licence durant 5 ans sans problème mais qu'après, il faudra suivre une formation de façon à utiliser cette licence au sein des manifestations de la Commune au moins une fois par an. Pour la reprise du café de Paris par un éventuel acquéreur, il est proposé de louer mensuellement cette licence 100 euros dans un premier temps puis de la vendre au prorata du reste à payer sachant qu'avec les frais cette licence nous revient exactement à 3300 euros.

***Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition. Une délibération sera prise.***

## **XII QUESTIONS DIVERSES**

Carte de remerciement suite décès

Mr le Maire annonce avoir reçu une carte de remerciement pour services rendus lors des obsèques de Madame Mauricette Mabilille née Luthun de la part de de son fils, Jean Michel Mabilille d'Huchenneville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures